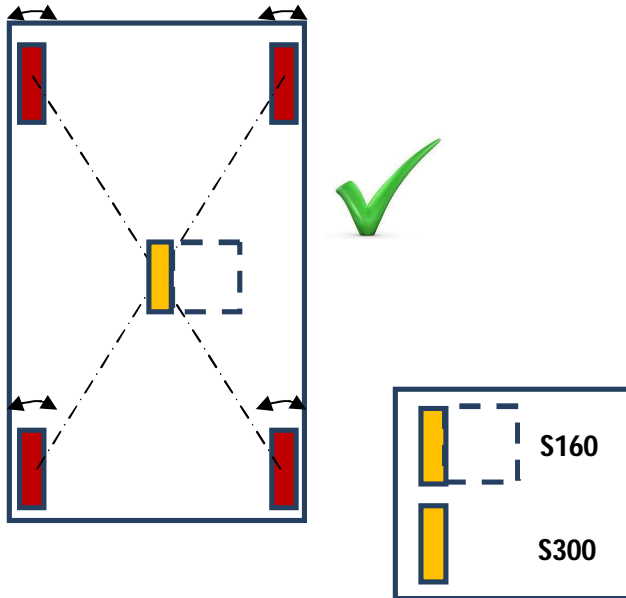


Position sur chariot avec 4 roues folles

La roue doit *impérativement* être positionnée au croisement des diagonales des axes des roues folles.

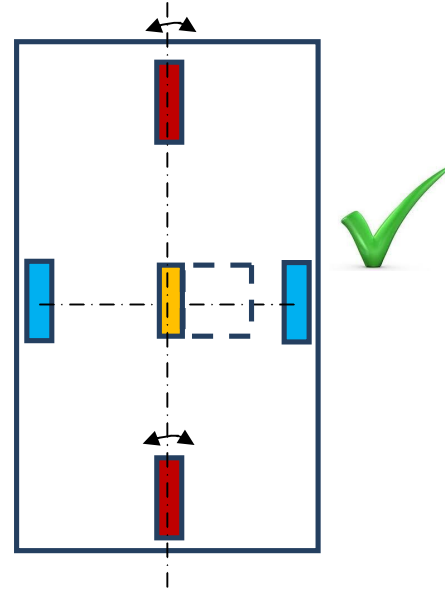
Ce montage autorise une maniabilité accrue du chariot et une rotation à 360° en Zero-turn.



Position sur chariot avec 2 roues folles et 2 roues fixes montées en losange

La roue doit *impérativement* être positionnée dans le même axe que les 2 roues fixes afin d'éviter les phénomènes de ripage.

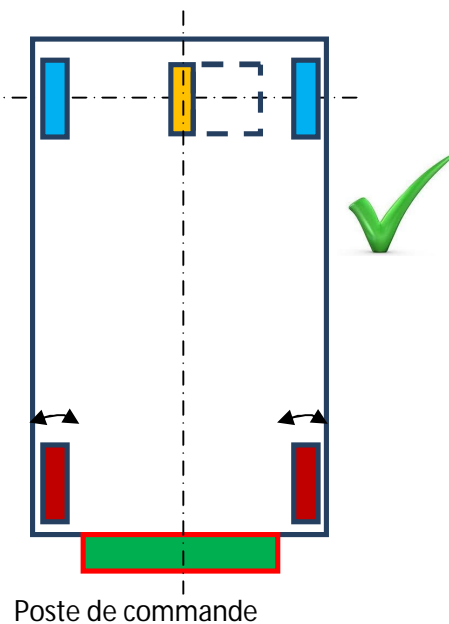
Ce montage autorise une maniabilité accrue du chariot et une rotation à 360° en Zero-turn.



Position sur chariot avec 2 roues folles et 2 roues fixes

La roue doit *impérativement* être positionnée dans le même axe que les 2 roues fixes afin d'éviter les phénomènes de ripage.

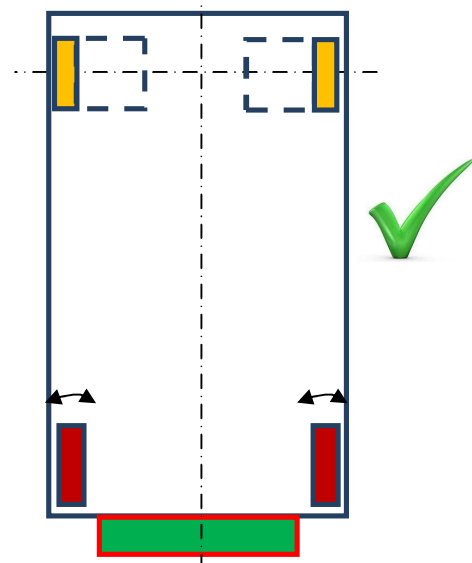
Ce montage autorise une maniabilité accrue du chariot et une rotation à 360°.



Position sur chariot avec 2 roues folles et 2 roues fixes motorisées

Les roues doivent *impérativement* être positionnées au bord du chariot. Il faut également respecter la charge maximale admissible par roue électrique (S160 : 50kg / S300 : 260kg)

Ce montage autorise une maniabilité accrue du chariot et une rotation à 360°.



Poste de commande :

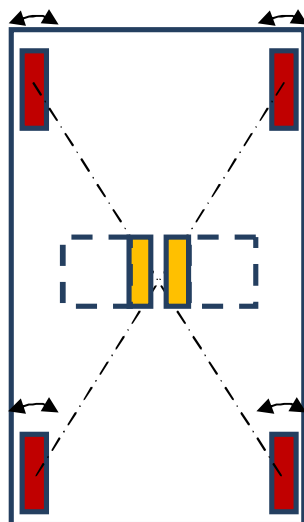
S160 : Pilotage par une seule ezARH

S300 : Pilotage par tout type de commande sans fil

Position sur chariot avec 4 roues folles et 2 roues fixes motorisées

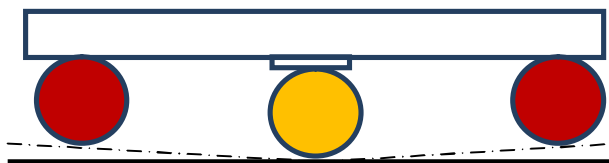
Les roues doivent *impérativement* être positionnées au croisement des diagonales des axes des roues folles et le plus proche possible afin de diminuer les effets de ripage.

Ce montage autorise une maniabilité accrue du chariot et une rotation à 360° en Zero-turn.



Dans le cas d'un montage rigide, il faut assurer à la roue un effort lui permettant d'adhérer au sol tout en respectant les valeurs de charges admissibles par le matériel.

Ce type d'intégration est valable pour les cas où la roue est positionnée au centre du chariot avec 4 roues folles ou 2 roues folles & 2 roues fixes montées en losange.

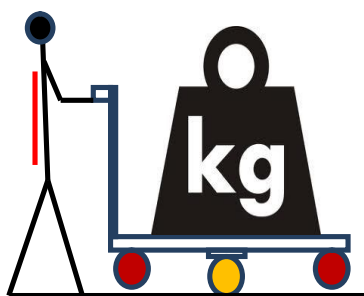


Une **tresse de décharge anti-statique** doit **impérativement être fixée au chariot et frotter au sol** (livrée avec les nouveaux équipements, sinon vous en procurer sans faute). Son absence entraîne une **perte de la garantie et pourrait entraîner des décharges électrostatiques pour l'utilisateur et endommager votre roue de façon irrémédiable**. Nous vous recommandons d'installer également au moins une **roulette antistatique** (<http://www.blickle.fr/groupe-produits/roues-roulettes-antistatiques-electro-conductrices> ou équivalent).

Nous conseillons le montage des roues séries 160 et 300 avec une chape suspendue type **ezMCS/H** afin de compenser les irrégularités du sol et surtout maintenir une pression constante de la roue sur le sol assurant une bonne adhérence.

Position des commandes :

Outre l'assistance au déplacement de lourdes charges, l'objectif des roues électriques autonomes est la réduction de la pénibilité des opérateurs. Cette réduction de la pénibilité est induite en adoptant une position de travail saine, dos droit et bras pliés en formant un angle de 90°.



Séries 160 et 300

ATTENTION : les roues et têtes de timon contiennent des batteries rechargeables dont le niveau de charge doit être maintenu même en cas de non utilisation. Le non entretien de la batterie peut réduire ses performances ou l'endommager de manière irréversible. Les batteries ne doivent pas dépasser 50 jours de stockage sans recharge.

Toujours recharger la roue avant une interruption d'utilisation prolongée.
Ne jamais laisser une roue ou une tête de timon totalement déchargée.

Afin d'optimiser la consommation électrique de votre roue et ne pas endommager l'intégrité des batteries, votre système se désactive au-delà d'une semaine d'inactivité. Pour tout système inactif pendant au moins cette durée, avant toute utilisation de votre application entraînant la rotation des roues, même sans assistance électrique, vous devez impérativement remettre le système en fonction en appuyant sur ON / OFF, sur chacune des roues de votre système.

Série 300



Adresse site web pour télécharger les modes d'emploi :

<http://guides.ez-wheel.com/>

Important : dans le cas d'une implantation sur un véhicule dont le conducteur est porté, il appartient à l'installateur de s'assurer de la mise en conformité avec la législation adaptée.

Au même titre, un chariot équipé d'une roue électrique doit obtenir la certification CE dont la responsabilité est à la charge de l'intégrateur. Vous trouverez à la fin de nos modes d'emploi le certificat CE des roues électriques et la déclaration d'incorporation à joindre à votre dossier d'homologation.